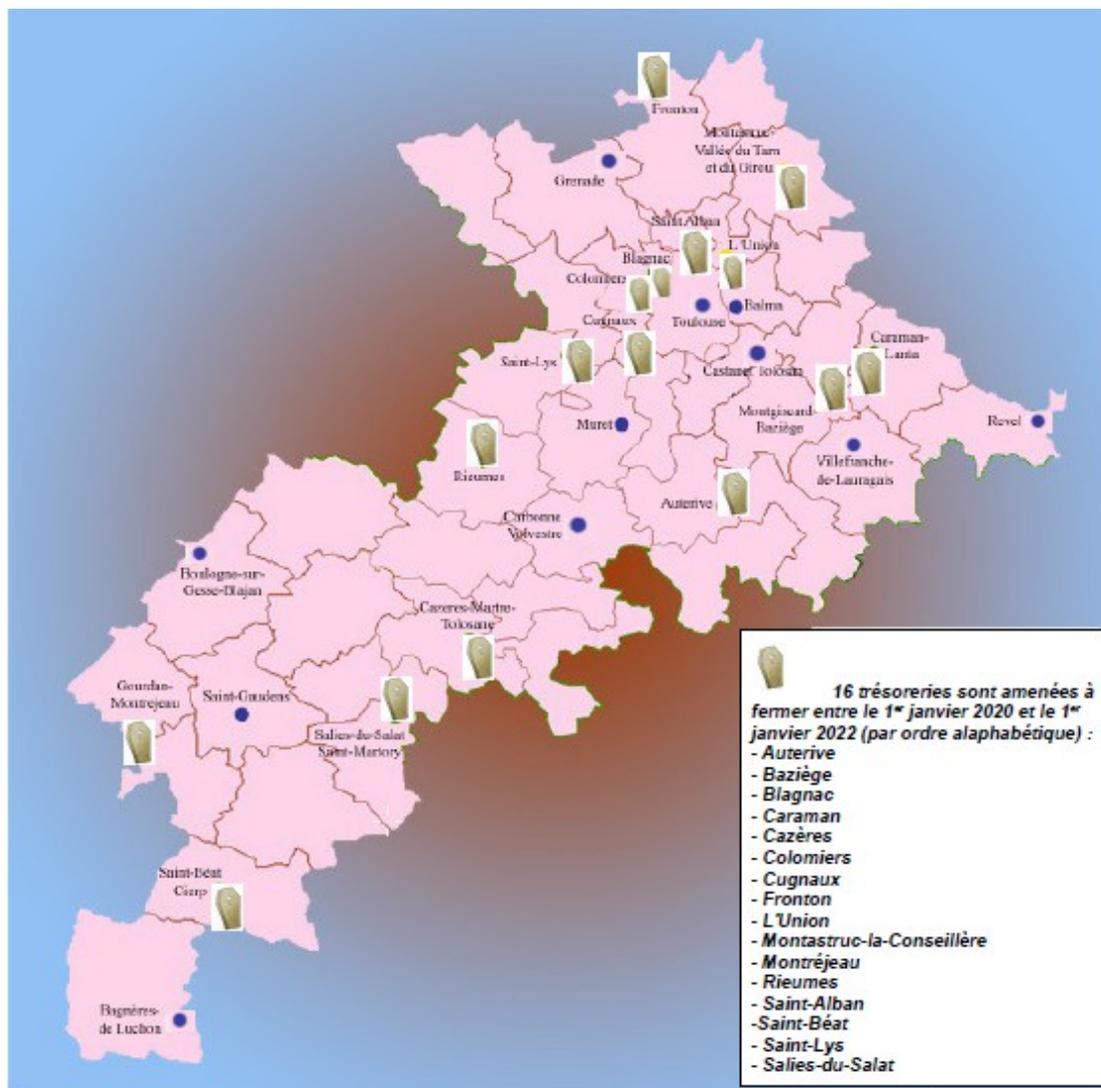


## « Géographie revisitée » : spécial SPL

**Au-delà des implantations, ce sont les missions du secteur local et l'avenir du comptable public qui sont en jeu.**

Toulouse, le 18 juin 2019

C'est par un mél laconique, le jeudi 6 juin, que le directeur régional des Finances publiques a avisé les organisations syndicales du projet scélérat dit de « géographie revisitée » pour les années 2020 à 2022. Lors de la réunion de présentation aux chefs de services le mardi 11 juin, il a été donné des éléments sur le secteur local qui n'ont sûrement pas fini de nous interroger et d'évoluer.



### Vers des usines et des spécialisations :

Au-delà des fermetures annoncées de 16 centres des Finances publiques de proximité et de pleine compétence (Auterive, Bazziège, Blagnac, Caraman, Cazères, Colomiers, Cugnaux, Fronton, L'Union, Montastruc-la-Conseillère, Montréjeau, Rieumes, Saint-Alban, Saint-Béat, Saint-Lys et Salies-du-Salat), c'est vers une industrialisation des missions que nous allons.

Le projet connu de la direction est le suivant :

### Une trésorerie par pays :

Comminges Pyrénées → CFP Saint-Gaudens

Sud Toulousain → CFP Muret

Pays Lauragais → CFP Castanet

Pays Tolosan → CFP Grenade

Métropole de Toulouse → Recette des Finances, Trésorerie des hôpitaux de Toulouse, Paierie départementale et Paierie régionale.

### Des postes spécialisés selon les budgets complexes ou spécifiques :

Eaux et Assainissement → CFP Villefranche-de-Lauragais

Établissements et services médico-sociaux (M21) → CFP de Bagnères-de-Luchon et Revel

Établissements publics de santé (M22) → Trésorerie des hôpitaux de Toulouse, CFP de Boulogne-sur-Gesse et Volvestre (Carbonne)

### Exemple du Pays Lauragais :

**Fermeture au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des centres des Finances publiques (CFP), de pleine compétence, de Caraman-Lanta et Montgiscard-Baziège**, avec transfert de la gestion des collectivités locales vers le CFP de Castanet-Tolosan et du recouvrement de l'impôt vers le Service Impôt Particulier de Rangueil.

Les communes de Baziège et Caraman garderaient un pseudo point de contact et il en serait créé un nouveau (ex-ancien) sur Lanta (pour rappel, la trésorerie de Lanta avait été fermée au 1<sup>er</sup> janvier 2004).

**Fermeture au 1<sup>er</sup> janvier 2021 des CFP, de pleine compétence, de Revel et Villefranche-de-Lauragais**, avec, là encore, transfert de la gestion des collectivités locales vers le CFP de Castanet-Tolosan et du recouvrement de l'impôt vers le Service Impôt Particulier de Rangueil.

Les communes de Revel et Villefranche garderaient un pseudo point de contact et seraient spécialisées sur la gestion de budgets complexes et spécifiques :

– le CFP Villefranche-de-Lauragais aurait la compétence départementale des budgets Eaux et Assainissement. Allons-nous vers un nouveau changement de comptable public pour Réseau 31 ? Le CFP de Villefranche-de-Lauragais en lieu et place de la Paierie départementale, alimentée en 2017 par un transfert du CFP de Caraman ?

– le CFP de Revel aurait la compétence départementale (avec le CFP de Bagnères-de-Luchon) des établissements et services médico-sociaux, relevant de la nomenclature comptable M21.

Au final, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le CFP de Castanet-Tolosan aurait la charge de trois intercommunalités (SICOVAL, Terres du Lauragais et Lauragais-Revel-Sorézois) au lieu d'une actuellement et passerait de la gestion de 16 communes à 109 et de 65 budgets à 289 !!!



Pays Lauragais

Bien entendu, notre direction locale communique a minima alors que d'autres directions donnent le même niveau d'informations aux organisations syndicales qu'aux personnels (de tous grades). Aucune information sur les charges transférées et les emplois, notamment pour les services accueillants.

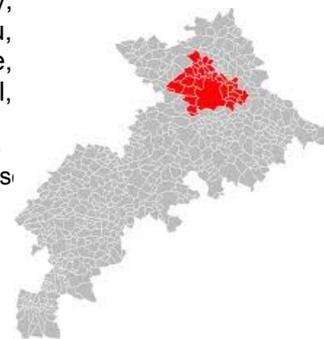
### Évolution de la gestion des collectivités sur le Lauragais

### Exemple de la Recette des Finances Toulouse Municipale :

Actuellement, le comptable de la Recette des Finances a en charge la ville de Toulouse et la Métropole de Toulouse. Cela représente 27 budgets au total. Si demain, la RFTM est en charge des collectivités qui correspondent au périmètre de la Métropole, **cela fera 36 communes supplémentaires à gérer avec les budgets annexes correspondants** (Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beaupuy, Beauzelle, Blagnac, Brax, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Comebarrieu, Cugnaux, Drémil-Lafage, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, Launaguet, Lespinnasse, l'Union, Mondonville, Mons, Montrabé, Mondouzil,

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>  
[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



Pibrac, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Orens-de-Gameville, Seilh, Tournefeuille et Villeneuve-Tolosane).

La direction évoque, mais surtout pas aux personnels concernés, la mise en place d'antennes qui dépendraient de la RFTM, comme à Saint-Alban, voir-même à Castanet (alors que cette commune fait partie du SICOVAL et non de la Métropole).

Mais attention, il ne faut pas saucissonner les sujets. Pour rappel, la Ville de Toulouse comme la Métropole de Toulouse sont éligibles au passage en agences comptables. Ce d'autant plus que la ville de Toulouse expérimente le compte financier unique et la Métropole de Toulouse la certification des comptes.

Allons-nous demain vers une RFTM en charge des collectivités de la Métropole hors la ville de Toulouse et la Métropole en tant que telle ? Concentrer la gestion de collectivités sur un même lieu n'est jamais innocent quand on fait aussi le lien avec l'arrivée prochaine des deux paieries sur le site de la place Occitane.



Revenons sur quelques missions :

**L'accueil de proximité** : la direction laisse entendre qu'elle étendrait les accueils de proximité sans jamais parler du contenu de ces accueils et de qui le ferait réellement. Y aura-t-il un accueil de proximité au-delà des quatre CFP qui doivent gérer le périmètre hors Métropole ? L'accueil sur le périmètre de la Métropole se fera-t-il uniquement à la RFTM et « remportera-t-elle » du coup l'accueil de la seule caisse en lieu et place du « zéro cash » partout ailleurs ?



**Le conseil auprès des collectivités** : si on prend l'exemple préfigurateur du Lauragais, le schéma pourrait être celui-ci :

**CFP de Castanet** deviendrait un SGC (Service de Gestion Comptable) → toutes les collectivités du ressort des ex CFP de Castanet, Caraman, Revel et Villefranche, soit 109 communes et trois intercommunalités.

Le comptable de Castanet (actuellement inspecteur Principal) aurait des conseillers auprès des collectivités sous ses ordres, implantés sur les communes de Labège, Revel, Villefranche-de-Lauragais, qui sont les sièges respectifs des trois intercommunalités dont il a la charge : Sicoval, Lauragais-Revel-Sorézois, et Terres du Lauragais.

Ses conseillers auraient la charge des communes dépendant de l'interco où ils sont implantés.

**Mais quel grade et quelles missions pour ce conseiller ?** Allons-nous vers des AFIPA à la tête des SGC pour permettre de respecter un lien hiérarchique et de subordination. Il y aurait besoin d'avoir la carte précise des emplois de cadres supérieurs dans le département avec les prochains départs à la retraite.

Dans les missions qui incomberaient aux conseillers, il y a une fiche en ligne sur l'intranet de la DRFiP 59 (pas sur le nôtre, ce serait trop beau !). On peut y lire notamment :

« *pédagogie sur la réglementation pour comprendre des points de blocage afin de pouvoir renouer le dialogue en cas de désaccord sur un rejet de mandat par exemple, ou d'incompréhension sur une imputation comptable ;* »

Il y a intérêt à ce que les comptables et leurs conseillers s'entendent à merveille donc à ce que le comptable du SGC du Pays Lauragais ait vraiment une vue précise sur ses 109 collectivités et plus de 250 budgets (sic !!!). Qui aura le dernier mot entre le comptable du SGC et le conseiller ? Quel lien entre les collègues exécutants (souvent en lien direct avec les secrétaires de mairie et services administratifs) et les conseillers auprès des collectivités ? Enfin, allons-nous vers un retour de la participation des comptables, appelés maintenant conseillers auprès des collectivités locales, dans chaque conseil municipal ou intercommunal au moment notamment des budgets ?

## L'avenir du Comptable public :

Avec toutes ces préfigurations et questions en suspens, notamment autour de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public, la question de son avenir est clairement posée.

L'ancien DG, Bruno Parent, avait à cœur de mettre fin à la séparation ordonnateur-comptable. **Tout mettre en œuvre pour rendre encore plus à risque la gestion comptable des collectivités va refroidir l'organisme historique partenaire d'assurance de la responsabilité du comptable public.**

Il y a toujours dans l'air le passage en agence comptable, la certification des comptes (en lieu et place de la chambre régionale et cour des comptes) ... tout un arsenal avec la responsabilité qui incomberait demain à l'élu en lieu et place du comptable.

Nous assistons par ce seul biais à une attaque des fondements de notre République une et indivisible, qui incombera également sur notre démocratie et enrayera des volontés à se présenter pour participer à la gestion de son lieu de vie.



**La CGT Finances Publiques 31 mettra tout en œuvre avec les personnels, dans l'unité la plus large, avec les citoyens, les élus pour mettre fin au plan Darmanin et ouvrir de réelles négociations sur les légitimes revendications des personnels exprimées lors du mouvement de ce début d'année.**

### Lancement du démantèlement de la DGFIP

Quand le ministre Darmanin endosse un tablier de boucher



Le ministre de l'Action et des Comptes publics a participé à une opération de com' "Vis ma vie de boucher" ce vendredi à Tourcoing.

